

PROCEDURE D'INSCRIPTION (PROJET)

1. DEFINIR LES BESOINS EN FORMATION DE VOTRE ENTREPRISE
2. INSCRIPTION : SELECTIONNER LES DATES ET LIEUX QUI VOUS CONVIENNENT
3. REMPLIR UN BULLETIN D'INSCRIPTION ET L'ENVOYER

PAR COURRIER :

ANPER – 50 rue Rouget de Lisle – 92158 SURESNES CEDEX

PAR MAIL :

formationcontinue@anper.info

CONTACT : 01 41 44 82 66 / 01 41 44 82 67

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PRISE EN CHARGE

STAGIAIRE NON SALARIE	STAGIAIRE SALARIE inscrit par l'école de conduite (entreprise de moins de 50 salariés cotisant à l'ANFA)	STAGIAIRE SALARIE entreprise de plus de 50 salariés (autre OPCA)	AUTRE CATEGORIE DE STAGIAIRE (demandeur d'emploi, inscription à titre individuel)
Dispositif compétences emplois			
<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription :</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique.</p> <p>Faire votre demande de prise en charge auprès de votre Point Accueil AGEFICE obligatoirement avant le début de la formation.</p> <p>L'ANPER vous adressera une convention de formation et le programme de formation avant le début de la formation.</p>	<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique</p> <p>Faire une demande de prise en charge auprès de l'ANFA, le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : https://extranetprisesencharge.anfa-auto.fr</p> <p>La liste et les conditions de prise en charge sont consultables sur le site : www.anfa-auto.fr</p> <p>Une fois complétée, la demande de prise en charge devra être accompagnée des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme de l'action - certificat de travail ou attestation de travail ou bulletin de salaire à défaut - convention de formation (délivrée après réception de votre inscription) <p>Les actions de formations sont financées au coût réel dans la limite de 35 euros HT par heure de formation. L'ANFA met à disposition de l'entreprise un budget annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 11 salariés : 1500 euros HT • De 11 à moins de 20 salariés : 2000 euros HT • De 20 à moins de 30 salariés : 2500 euros HT • De 30 à moins de 40 salariés : 3000 euros HT • De 40 à moins de 50 salariés : 3500 euros HT <p>En cas de non prise en charge par l'ANFA, l'ANPER facturera à l'entreprise les 100% du coût pédagogique.</p> <p>IMPORTANT : Pour vérifier si vous êtes à jour auprès de l'ANFA pour l'année en cours</p> <p>☛ ANFA – Service des Taxes (siège) : 01 41 14 16 18</p>	<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription :</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique.</p> <p>Faire une demande de prise en charge auprès de votre organisme collecteur (AGEFOS-PME, ANFA, autres...) avant le début de la formation</p> <p>L'ANPER vous adressera une convention de formation et le programme de la formation.</p>	<p>Demandeur d'emploi :</p> <p>POLE EMPLOI : Contacter votre conseiller</p> <p>Autres possibilités de prise en charge des salariés :</p> <p>FONGECIF : Contacter le FONGECIF de votre région www.moncepmonfongecif.fr</p> <p>CPF (Compte Personnel de Formation) www.moncompteformation.gouv.fr</p> <p>Le compte personnel de formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle (heures CPF).</p> <p>L'ANPER vous adressera un devis et le programme de formation.</p>

- Frais d'organisation et de gestion (Non-adhérent ANPER) : 30,00 H.T. (Quel que soit le nombre de stagiaires inscrits)

☛ Bulletin d'inscription : [à télécharger](#)

☛ Annexe bulletin d'inscription / courrier d'information dispositif compétences emplois : [à télécharger](#)



AGEFICE (Association de Gestion et du Financement de la formation des Chefs d'Entreprise)

communication-agefice.fr



ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
41-49, rue de la Garenne
92315 Sèvres Cedex
Tél.: 01 41 14 16 18
anfa-auto.fr



FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux)
104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
Tél : 01 55 80 50 00
ww.fifpl.fr